e. Génisscate que

s opinions e tribune. e courage t pas faire es tableaux vent avoir voler sous

e son opi-

ent revisés ui pourreit

sans disciqui les a

mendemens,

S.

es. & les objet

truit dass ! les membres quand ils le s. Cette pro-

n'a point de séance soil

ance est level

citer leurs eaux aussi & annence

ais moindre rtion à l'en-

es instans. u territoire

eil des cinq ondée sur ce ntes à la loi istere, & de

& approuve tions du mi-

nain des rése

ES,

Le même tartane ayant été chargée de nouveau dans !

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

(Ere vulgaire)

DUODI 22 Brumaire.

Vendredi 13 Novembre 1795.

Suite des détails de l'insurrection arrivée à Londres. — Proclamation du roi d'Anglet.rre. — Départ de la fille de Louis XVI pour Bâle. — Arrivée du général Jourdan à Cobientz. — Formation d'un camp der-rier la Moselle. — Arrêté des représentans du peuple qui ordonne le paiement d'une pension de 900 livres, en numéraire, à chaque religieux ou religieuse, réformés ou à réformer, dans la Belgique. — Lettre du représentant Barbé-Marbois, au conseil des cinq cents, qui demande à être jugé.

Cette Feuille ayant été interrompue depuis le 18 vendémiaire jusqu'au 8 brumaire inclusivement, on remplira la laoune des événemens par plusieu s supplémens, qui seront distribués incessamment aux Sous ripteurs. Pour les indemniser entierement des retards qu'ils ont éprouvés leurs abonnemens seront reculés de 15 jours au-delà du

terme qu'ils avoient à courtr. Les Souscripteurs, dont les abonnemens expiroient au 30 vendémiaire, sont priés de renouveller pour le 15 bru-

maire présent mois. Le prix actuel est de 100 liv. pour trois mois.

(Les souscripteurs recevront une quatrieme seuille de supplément avec le présent numéro).

ITALIE.

De Livourne, le 30 octobre.

A peine le général Paoli eut reçu l'invitation du roi de la Grande Bretagne de se rendre auprès de lui à Londres, qu'il se hâta de quitter la Corse & qu'il arriva ici à bord du vaisseau le Dolphin, en compagnie de trois Corses qui tenoient un rang distingué dans leur pays, les sieurs Panatiori, Galeazzi & Ciavaldini. Ces voyageurs out reçu ici un accueil très-flatteur de la part de tout le monde.

Le corsaire Dominique Chersia, ayant une patente française & dont le bâtiment porte le nom du 9 thermidor, ayant enlevé la cargaison d'une tartane du patron Laurent Viola, toscan, cette prise a été déclarée nulle par sentence définitive, & il a été ordonné que cette cargaison seroit restituée à un négociant établi dans cette ville au-quel elle appartenoit, & le corsaire Chersia a été cen-damé en dommages & intérêts.

ce port, pour Marseille, a été ensuite prise par un corsaire sarde qui l'a conduite à Porto-Longone : il lui en coûta mille sequins de rançon, & pendant qu'elle reve-noit à Livourne, elle a été reprise par le même corsaire Dominique Chersia. Le tribunal d'amirauté de Toscane a rendu une seconde sentence qui a déclaré nulle cette seconde prise.

On écrit de Naples que la cour doit être de retour dans cette ville au premier novembre. Les mêmes lettres ajoutent qu'à la même époque un corps de cavalerie na-politaine doit se mettre en ronte pour joindre l'armée coalisée qui se trouve dans la Lombardie.

ALLEMAGNE.

De Hanovre, le 30 octobre.

C'est un mal-entendu qui a fait dire que la paix étoit à la veille d'être conclue, séparément du corps entier de l'Empire, entre l'électorat de Hanovre & les Français. Ce pays, compris dans la ligue de démarcation, n'est pas dans le cas de faire une paix séparée,

En observant exactement les stipulations de la neutralité, obtenues par la convention de Bâle, le pays de Hanovre s'est mis à l'abri de toutes hestilités de la part des Français sous la garantie prussienne; & c'est tout ce qui importoit aux deux nations.

Ce pays a aussi rempli la condition de ne plus fournir de contingent à l'armée de l'Empire; & les états en ont fait faire la déclaration à l'empereur.

Le contingent de Saxe s'étant également retiré, le maréchal de Clairfayt a dépêché un courier à Dresde pour s'en plaindre & pour exposer tout ce que la re-traite inopinée d'un cerps aussi considérable d'excellentes troupes peut porter de préjudice aux affaires générales de l'Empire.

Le duc de Wurtemberg & le margrave de Bade étoient sur le point de conclure des paix séparées; & l'électeur

de Cologne demandoit également le retour de son con-tingent qui fait partie de la garnison de Mayence; mais la retraite des Français pourra apporter quelque changement à ces déterminations.

On apprend que le quartier-général de l'armée hano-vrienne, qui a été jusqu'ici à Dispholtz, ira dans peu à Nyenbourg, où il restera l'biver, s'il ne survient pas d'autres incidens.

ANGLETERRE.

De Londres, le 3 novembre.

Le roi montra le plus grand sang-froid pendant les momens les plus chauds de l'émeute. A l'instant où la glace de sa voiture fut brisée, il dit an lord Westmor-land: C'est un coup de feu; & au lieu de se replier dans l'intérieur ou de chercher à éviter l'assassin, il se pencha en avant pour examiner le coup. Ce n'est pas tout; il revint à Saint-James, au palais de la reine, cans une voiture ordinaire, entoure d'une multitude furieuse & qui vomissoit des imprécations, presque sans gardes qui pussent le soustraire aux furieux , & courant ainsi les plus grands dangers.

Le cocher de sa majesté déclara, lors de son interrogatoire à la chambre des lords, que de sa vie il n'avoit eu peur comme à l'instant eu la multitude entouroit sa voiture; d'un côté il craignoit, en poussant ses chevaux au galop, que leur feu ne les emportat, & qu'il n'en fût plus le maître; & de l'eutre, qu'en n'allant qu'un train ordinaire, le roi ne fût la victime des dangers qui

le menacoient.

Celui des gens du roi qui fut renversé par la multitude & foulé par la voiture, a l'espoir de recouvrer la vie; il a une cuisse cassée & l'autre fracassée.

Quelques personnes arrêtées pour quelques propos offensans envers la personne du roi ont été élecgies le lendemain, sur le motif qu'elles étoient ivres lors de cet

Il est assez étrange que, de près de trois cents lords dont est composée la chambre des pairs, il ne s'en soit trouvé que trente - trois lors de la motion qui fut faite d'une adresse su roi, le lendemain du jour où il fut attaqué.

Proclamation du rei d'Angleterre.

Des personnes mal-intentionnées s'étant ameutées & répandues dans différentes places de Westminster, le 29 de ce mois, dans le dessein de se porter à des excès les plus audacieux & les plus criminels, de troubler l'ordre public, & même d'attenter à notre personne, après avoir entravé notre marche, lorsque nous nous transportames au parlement & que nous en revinmes, nous avons, de l'avis de ratre conscil privé, & par suite de l'adresse de nos deux chambres du parlement, cru devoir enjoindes à tous les magistrats & à tous nos fideles sujets de ne rien négliger pour découvrir & faire arrêter les auteurs, fauteurs & instigateurs de ces délits, & les livrer à la rigueur des loix.

Nous premettons, en conséquence, par ces présentes, à tous ceex qui dénonceront & mettront sous la main de la justice quiconque aura trempé dans cette conspiration, & qui n'étant pas compris dans les séditieux dont il vient d'être question, n'en aura pas moins commis quel-

qu'acte par effet duquel notre personne royale s'est trouvée en danger, une récompense de mille livres sterlings que les commissaires de nos finances ont droit de compier par chaque coupable du genre de ceux que nous indiquons.

Nous promettons en outre le pardon de son crime à tout individu qui aura pris part à la conspiration, outre toutefois que ceux qui y sont immédiatement impliques, s'il vient à révéler & à faire treduire aux tribunaux quel-

qu'un de ses complices.

Donné en notre cour, à Saint-James, le 31 octobre 1795, l'an trente-sixieme de notre regne. Dieu sauve le roi.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 18 brumaire, (9 novembre, v. st.)

L'armée de Sambre & Meuse, commandée par le général Jourdan, vient de changer entierement sa position, à cause du passage des Autrichiens dans les environs de M yence & des mouvemens qu'ils font pour passer également le Rhin vis-à-vis d'Erenbreitstein & du Thal de Vallendar, où l'ennemi rassemble en hâte une énorme quantité de barques & de bâtimens de toutes les grandeurs, sinsi qu'à l'embouchure de la Lahn. Les François ont abandonné la tête du pont où ils s'étoient maintenus jusqu'à ce moment, près Neuwied, & ils ont heureusement ramené les bateaux & l'artillerie qui garnissoient ce poste.

Le général Marceau est parti à la tête d'un corps de 10 à 12 mille hommes pour se porter dans le Hundspruck, où les Autrichiens ont pénetré, & où des affaires sanglantes ont eu lieu sans que l'on en connoisse le résultat jusqu'à ce moment. Dans le même tems, de gros corps de troupes ont reçu l'ordre d'abandonner le Bas-Ruin & les environs de Cologne & de Bonn, & de so porter sans délai vers Coblents. En attendant, le général Jourdan s'est rendu en poste dans cette demiera-ville, & de suite il a fait former un camp retranché. derriere la Moselle pour se garantir de toute surprise. Il paroît, d'après les manœuvres des généraux ennemis que leur projet est de tâcher de séparer l'armée du Rhin d'aves celle de Sambre & Meuse en leur coupant les communications; manœuvres qui leur a déjà réussi sur la rive droite du Rhin, mais dont l'exécution ne sera point aussi aisée sur la rive gauche.

De tous les côtés les troupes sont en mouvement, & la fin de cette campagne deviendra aussi active que le commencement l'a peu été. Du côté du Bas-Rhin les républicains conservent toujours une bonne position en avant de Dusseldorff; ce n'est pas vers cette partie que l'ennemi se propose d'agir vigoureusement.

L'on vient de faire une battue dans la forêt de Soignes, dans laquelle on a enlevé une trentaine de voleurs que l'on a conduits dans les prisons de cette ville. Une commission militaire fera bientôt justice de ces bandits.

Il paroît un arrêté des représentans du peuple qui ordonne de payer à tous les religieux & religieuses, réformés ou à réformer, une pension provisoire de neuf cents livres par an en numéraire, dont un quartier sera payé d'avance.

Un second arrêté ordonne que toutes les impositions & autres branches du revenu public devront se payer dorénavant totalement en numéraire & non en assignals

au val sati une ôta

Sur ici peu l'on

mis I aug qu' mai cha tend ver

tent C pris perf mon aux

N

peu

hain patr quel raie s'occ titut Car d'ob régi de l

C Le & \$ " " puis à la

)4

tend

dès bitan de j gran Sour

pren qui 24 erlings que de compter e nous in-

sen crime à tion, outre impliqués, maux quel-

tobre 1795, le roi.

e, v. st.)

r le général on, à cause de M yonce galement le Vallendar, quantité de curs, ainsi abandonné qu'à ce moramené les

e. n corps de le Hundsdes affaires isse le rés, de gros er le Bas-, & de so t, le généte derniere retranché. e surprise. x ennemis, iée du Rhin coupant les éussi sur la e sera point

vement, & tive que le hin les récosition en partie que

de voleurs ville. Uns bandits. ple qui orrieuses, rére de neuf uartier sera

impositions at se payer en assignals au cours, cette monnoie étant ici sans aucune espece de valeur.

Voici une affaire qui a cousé ici la plus grande sensation. Le représentant Joubert s'est permis de demander une contribution à la ville de Namur & d'enlever des ôtages pour sûreté, qu'il a envoyés à son quartier-général. Sur les représentations énergiques à cet égard', envoyées ici au couseil de gouvernement, les représentans du peuple ont sur-le-champ expédié un courier pour que l'on relâche les ôtages.

the start sau't noise FRANCE.

De Paris , le 21 brumaire.

Madame de Tourzel qui avoit été arrêtée, vient d'être mise en liberté.

Le pain, le bois & généralement tous les comestibles, augmentent journellement d'une maniere si prodigieuse, qu'en ne peut attribuer cette hausse qu'eux calculs des malvillars qui, tels qu'Anthée, semblent se relever de chaque chûte avec une nouvelle audace; déjà on les entend vociférer contre le corps législatif, contre le gouvernement qui doit & qui veut assurer le bonheur du peuple. Faui-il en être surpris? Tous ces scélérats redoutent le regne des loix qui va bientôt les frappar.

On donne comme très-certain que l'échange de la jeune prisonniere du Temple, avec les députés livrés par le pérfide Dumouriez, va s'effectuer enfin, & qu'elle est au moment de son départ pour Bâle, où elle sera remise aux personnes chargées de la recevoir.

Nos papiers publics s'alimentent en général de vicilles haines, & classent les bons, les vrais, les faux, les simulés patriotes de maniere à entretenir sans cesse entre eux quelques germes de division. Les bons citoyens desireraient, qu'à l'exemple du corps législatif, les écrivains s'occupassent principalement du soin de rallier à la constitution, à ses principes & à ses loix, tous les esprits; car nous avons plus besoin, pour obtenir le bonheur, d'obéir franchement aux loix actuelles, que de rechercher les infractions à des loix arbitraires qui ne nous regissent plus, & qui ont causé tous nos malheurs.

Le procès de Cormatin est, dit-on, suspendu, à raison de l'absence d'un témoin qui doit être absolument entendu.

Ce prévenu vient de publier une notice de son affaire. Le paragraphe le plus carieux a pour objet son origine & sa vie; le voici:

« Ceux de qui je tiens mon origine servent l'état depuis Saint-Louis, roi de France.

» Cinq de mes grands oncles ont péri le même jour, à la bauille de Malplaquet.

» Mon pere a servi querante-deux ans.

» Et moi, la gloire & le bruit des armes m'animerent dès ma plus tendre enfance.

» l'ai parcouru toute l'Europe, j'en ai étudié les habitans, j'en parle toutes les langues. Je devins un objet de jalousie pour le ministre Vergennes, parce que le

grand Frédéric me retint huit jours auprès de lui à Sans-Soucy.

n Des forces sont destinées pour l'Amérique; je l'apprends à Pétersbourg, je pars, j'essaie de rejoindre ceux qui marchoient à la victoire.

» J'essuie deux naufrages avec Paul-Jones.

n Plus heureux avec Lapeyrouse, que la France pleurera long-tems, je rejoins en Amérique les drapeaux francais.

» A la tête des grenadiers & chasseurs, j'étois aidede-camp de Vioménil; j'entre l'épée à la main dans une redoute que nous enlevames aux Anglais. C'est à cette vive attaque que Lameth fat blessé: ce Lameth, l'exécration de tous les êtres sensibles, aide-de-camp de Rochambeau, survécut pour le malheur de la France.

» A mon relour, à la paix, le ciel m'a donné l'épouse la plus respectable, la plus vertueuse; je suis perc de six enfans destinés à essuyer les larmes d'une famille

honnête & modeste.

» En 1789, lorsqu'on imagina d'armer les Français contre les Français, 900 brigands qui avoient déjà incendié enze châteaux viennent m'attaquer dans le mien. Je vivois au milieu des habitans que je comblois de biens; je dépensois ma fortune avec eux. Moi quinzieme, je disperse ces brigands, & je sauve par ce moyen la province d'un pillage qui alloit avoir lieu, puisque les brigands du Charoliois, sans cette dispersion, venoient se réunir à seux du Mâcoanois.

» Depuis cette époque, j'ai soutenu mon opinion avec le courage qu'il convient aux grandes anes de déployer.

» Fatigue ... voir couler le sang des Français que les factions agitent, j'ai voulu la paix, je sais que les Français en ont soif.

» Nous devons être fatigués de voir du sang, encore du sang, & toujours du sang, & cela fait horreur..... Eh bien! je prouverai qu'on nous a trompés, & que pour nous assassiner, l'on nous offre la paix.

» Je devois ce précis de ma vie aux habitans d'une ville au milieu desquels j'ai été élevé, & à tous les Français, paur que l'on juge, d'après les c lomnies prononcées en audience, si l'on doit compter davantage sur ce que diront les méchans, quand ils n'apporteront pas les preuves de ce qu'ils avancent.

» Oui, Français! vous allez être témoins de l'affaire la plus intéressante peut-être depuis la révolution. Devenez juges, vous devez l'être : cherchez les coupables,

& quels qu'ils soient, exigez leur punition.

» Ce 17 brumaire, Pan quatrieme. »

Signé, CORMATIN.

Voici ce qu'on lit de vraiment raisonnable dans une lettre particuliere relative à notre situation sur le Rhin.

« Une retraite prudente nous met à l'abri des surprises & des attaques pendant l'hiver; elle laisse respirer nos braves volontaires, nous met à même de choisir au commencement de la campagae prochaine l'attaque ou la défense, & nous promet les plus heureux succès.

n Nous ne pouvons nous persuader que nos ennemis plus maltraités, plus fatigués que nous, persistent encore à vouloir perpétuer une guerre désastreuse. La paix est desirée par tous les peuples de l'Europe, & les puissances belligérantes s'empresseront de remplir ce vœu que leur impose la misere publique & leur propre intérêt.

n Les bras, les subsistances, le numéraire ont dispara presque en tous lieux: à Londres, à Vienne & à Rome on se plaint comme à Paris de l'excessive cherté des denrées & de la pénurie des subsistances. La plus belle partie du monde est affligée par les plus horribles calamités. En tous lieux, on se plaint, on murmure, & l'on demande à grands cris une paix, qui seule peut nous donner

les moyens de réparer tous nos maux.

n Le peuple anglais s'indigne contre Pitt; il se souleve ; il demande la paix. Les troupes autrichiennes fatiguées, réduites à la misere, desirent rester dans leurs foyers; tous les peuples du Nord invitent les rois à demander la paix , & la république française, qui n'entreprit cette guerre que pour sa propre défense, & pour avoir un bon vernement, après avoir vaincu ses ennemis & s'être donné une bonne constitution, appelle à son tour la paix dont elle a également besoin après les crises révolutionnaires & les calamités dont elle fut la triste victime.

» Nous aurons bientôt la paix, tout nous l'assure. Le pouvoir exécutif va prendre de grandes mesures; il déployera toutes les forces de la république ; il fera voir à la coalition que nous sommes encore en état de les combattre & de les vaincre; il lui montrera d'un côté les foudres de la guerre, de l'autre l'olivier de la paix, & la coalition, instruite par l'expérience, & pouvant traiter enfin avec un gouvernement ferme & stable, cueil lera l'olivier pacifique, & donnera la paix au monde

entier ».

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen Daunou.

Séance du 21 brumaire.

La séance s'ouvre par la correspondance; le représentant Barbé-Marbois écrit de nouveau pour demander à être jugé sur l'accusation portée contre lui au nom de la com-

mission des cinq établie par la convention. Un membre demande l'ordre du jour & le rapport de la décision prise par le conseil, pour entendre, sur cet objet, le rapporteur, ou tout autre membre de la com-mission des cinq; il se fonde sur ce que le conseil ne peut recevoir que des dénonciations signées & en

Villers appuie cette proposition. Il est malheureux, dit il, qu'un membre du corps législatif ait été l'objet d'une inculpation aussi grave ; mais une loi veut que les membres de la convention ne puissent être poursuivis pour ce qu'ils ont fait ou dit dans le cours de leurs fonctions. Bientôt si le conseil admettoit la réclamation actuelle , il en recevroit de pareilles de tous les citoyens qui ont pu être l'objet de quelques inculpations : il deviendroit l'instrument de vengeances & de passions qui doivent être éteintes pour jamais. D'ailleurs, dans l'imprimé qu'il a fait distribuer, Marbois a avoué que le fait dont s'agit lui a été reproché par différens journaux; il ne l'a pas désavoué; la commission a donc pu le croire. -On murmure.

4 Je ne veux pas justifier la commission, je veux dire seulement que la commission a pu être induite en erreur

comme les autres citoyens.

D'ailleurs, s'il veut une dénonciation en forme, Marbois peut l'obtenir ; mais ce n'est pas au conseil qu'il doit s'adresser, c'est anx journaux.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Un membre demande à faire une motion relative aux créanciers.

Déb

C

dém

la la

seroi

les i

leurs

term

30 1

mai

L

L

Toi

guei

dans

n'he

sure

publ

que

à de

cipe

de le

dun

pou

toie

d'en

suit

pren quoi ranc

L

On représente que cet objet concerne le conseil des finances

Le directoire, par un message, invite de nouveau le conseil à pourvoir aux moyens de completter les nominations des fonctionnaires publics que le corps électoral du département de la Seine n'a pas eu le tems de faise.

Cet objet sera discuté demain.

On procede au scrutin pour la formation d'une liste de candidats pour les places de commissaires à la compta-

Des bureaux sont formés pour le dépouillement de scrutin.

La séance est levée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BAUDIN.

Séance du 21 brumaire.

Un message du directoire exécutif apprend au conseil, que les équipages de la divison navale, commandée par le capitaine...., ont arrêté, à bord du Jupiter, dans la rade de Cadix, de faire don à la république française du vaisseau le Genseur, qu'ils avoient pris sur les anglais quelques jours auparavant, & qui avoit appartenu cidevant à la république.

Le conseil ordonne que ce message sera inséré au procès-verbal, avec mention honorable du don des équipages, & qu'extrait du procès-verbal sera envoyé au directoire exécutif, pour le transmettre à la division navale.

Lacuée craint que l'envoi de cet extrait du procèsverbal ne soit un acte extérieur que le conseil des ancieus n'ait pas le droit de faire sans l'initiative de celui des

cinq cents; il demande que cette question soit examinée. Goupilleau pense comme Lacuée. Il pourroit arriver que les deux conseils eussent sur le même événement une opinion différente; si tous deux la publicient, il en résulteroit deux actes disparates des deux portions du corps

legislatif; ce qui est subversif de la constitution.

Goupilleau demande que le conseil rapporte sa décision, & s'en tienne à ordonner l'insertion du message

au procès-verbal.

Cette proposition est adoptée, & la séance levée.

** F. Aubry, au peuple Français & à ses collegues., composant le corps législatif; in-4°. Prix 12 livres 10 sous pour Paris & 15 livres, franc de port, par la poste; Se trouve, à Paris, chez Lacroix, imprimeur, rue Favart, numéro 425;

Maret, libraire, sous la voûte de la cour des Fontaines, maison

Eganté;
Desenne, libraire, au Palais-Egalité;
Prigitte Mathey, au cabinet littéraire, sous le vestibule, à cêté
du Berceau-Lyrique;
Et chez tous les marchands de nouveautés.

Bourse du 21 brumaire.

58-60-57-56-57-55-57 Inscriptions. 3260-3250. Louis. . .